



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale

Adoptée par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière,
le 20 septembre 2013

Séances plénières

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale¹.
6. Élection des Vice-Présidents de l'Assemblée générale¹.
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau.
8. Débat général.

¹ Conformément à l'article 30 de son règlement intérieur, l'Assemblée générale tiendra ces élections, pour sa soixante-neuvième session, au moins trois mois avant l'ouverture de ladite session.



A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

9. Rapport du Conseil économique et social².
10. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida.
11. Le sport au service de la paix et du développement : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique.
12. La crise mondiale de la sécurité routière.
13. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.
14. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes³.
15. Culture de paix.
18. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008⁴.
21. Mondialisation et interdépendance :
 - e) Migrations internationales et développement⁵.
27. Développement social :
 - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille⁶.

² L'Assemblée générale a pris note de l'indication selon laquelle, du fait de l'application de la résolution 58/316, les parties concernées du chapitre I du rapport du Conseil économique et social seraient examinées par les grandes commissions intéressées, au titre de points figurant déjà à leur ordre du jour, pour que l'Assemblée puisse ensuite se prononcer.

³ Par sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a décidé d'examiner, au titre de cette question, les chapitres du rapport annuel du Conseil économique et social ayant trait à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment en faisant participer le Président du Conseil à ses débats. Par sa résolution 60/265, l'Assemblée générale a décidé de consacrer à chacune de ses sessions une réunion particulière axée sur le développement, où elle s'attacherait notamment à mesurer les progrès accomplis depuis l'année précédente.

⁴ Par sa résolution 67/199, l'Assemblée générale a décidé de tenir le sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement au Siège de l'Organisation des Nations Unies dans le courant du second semestre de 2013.

⁵ Par sa résolution 67/219, l'Assemblée générale a décidé de convoquer un dialogue de haut niveau de deux jours sur les migrations internationales et le développement, les 3 et 4 octobre 2013.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

29. Rapport du Conseil de sécurité.
30. Rapport de la Commission de consolidation de la paix.
31. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.
32. Les diamants, facteur de conflits.
33. Prévention des conflits armés :
 - a) Prévention des conflits armés;
 - b) Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits.
34. Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement.
35. La situation au Moyen-Orient.
36. Question de Palestine.
37. La situation en Afghanistan.
38. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan.
39. Question de l'île comorienne de Mayotte.
40. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.
41. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement⁷.
42. Question de Chypre⁸.
43. Agression armée contre la République démocratique du Congo⁸.
44. Question des îles Falkland (Malvinas)⁸.
45. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti⁸.
46. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui

⁶ Par sa résolution [66/124](#), l'Assemblée générale a décidé de convoquer une réunion de haut niveau sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées, qui se tiendra le lundi 23 septembre 2013, avec pour thème principal « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà ».

⁷ Conformément à la décision [60/508](#), cette question reste inscrite à l'ordre du jour de façon à pouvoir être examinée sur notification d'un État Membre.

⁸ Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 4 de l'annexe à la résolution [58/316](#), cette question reste inscrite à l'ordre du jour de façon à pouvoir être examinée sur notification d'un État Membre.

concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales⁸.

47. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït⁸.

C. Développement de l'Afrique

63. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
- a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international;
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

D. Promotion des droits de l'homme

64. Rapport du Conseil des droits de l'homme⁹.

E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance

70. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
- a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies;
 - b) Assistance au peuple palestinien;
 - c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions;
 - d) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.
71. Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles.

F. Promotion de la justice et du droit international

72. Rapport de la Cour internationale de Justice.
73. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international

⁹ Par sa résolution [65/281](#), l'Assemblée générale a décidé de maintenir sa pratique consistant à renvoyer cette question à la plénière et à la Troisième Commission, conformément à sa décision [65/503 A](#), étant également entendu que le Président du Conseil présentera ce rapport, en sa qualité de Président, à la plénière et à la Troisième Commission et que celle-ci engagera avec lui, lorsqu'il lui présentera le rapport du Conseil, un dialogue participatif.

humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.

74. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
75. Rapport de la Cour pénale internationale.
76. Les océans et le droit de la mer :
 - a) Les océans et le droit de la mer;
 - b) Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes.

G. Désarmement

88. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique¹⁰.
99. Désarmement général et complet :
 - aa) Désarmement nucléaire¹¹.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

111. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation¹².
112. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix.
113. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies.
114. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
 - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;

¹⁰ L'Assemblée générale a pris note du fait que certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui doit être directement examiné en séance plénière au titre du point 88 de l'ordre du jour traitent de la question correspondant au point 99 (« Désarmement général et complet ») et a décidé que les paragraphes pertinents du rapport seraient portés à l'attention de la Première Commission lors de son examen du point 99 de l'ordre du jour.

¹¹ Par sa résolution 67/39, l'Assemblée générale a décidé de consacrer une séance plénière de haut niveau au désarmement nucléaire, qui se tiendra le jeudi 26 septembre 2013.

¹² Comme lors des sessions précédentes, le Secrétaire général présentera brièvement son rapport annuel à l'Assemblée générale, au titre de la première question examinée dans la matinée du mardi 24 septembre 2013, avant l'ouverture du débat général.

- b) Élection de 18 membres du Conseil économique et social.
- 115. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :
 - a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination;
 - b) Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix;
 - c) Élection de 14 membres du Conseil des droits de l'homme;
 - d) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - e) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.
- 116. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations¹³ :
 - g) Nomination de membres du Comité des conférences;
 - h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection;
 - i) Confirmation de la nomination de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.
- 117. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies.
- 118. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire¹⁴.
- 119. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.
- 120. Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves.
- 121. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.
- 122. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹⁵.
- 123. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.
- 124. Renforcement du système des Nations Unies¹⁶.
- 125. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions.

¹³ S'agissant des points subsidiaires a) à f), voir Cinquième Commission.

¹⁴ Par sa résolution [60/265](#), l'Assemblée générale a décidé de consacrer à chacune de ses sessions une réunion particulière axée sur le développement, où elle s'attacherait notamment à mesurer les progrès accomplis depuis l'année précédente.

¹⁵ En application de la résolution [58/316](#), et afin de faciliter les travaux des grandes commissions, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour à toutes les grandes commissions, uniquement pour qu'elles en tiennent compte lorsqu'elles examineraient leur programme de travail provisoire et prendraient leur décision y relative.

¹⁶ L'Assemblée générale a décidé de n'examiner en séance plénière la question des moyens civils nécessaires dans les situations postconflituelles, au titre de ce point de l'ordre du jour, qu'après que la Cinquième Commission, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et la Commission de consolidation de la paix auraient eu la possibilité de l'examiner.

126. Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire.
127. Santé mondiale et politique étrangère.
128. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.
129. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
130. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.
135. Planification des programmes¹⁷.

Première Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

G. Désarmement

89. Réduction des budgets militaires :
 - a) Réduction des budgets militaires;
 - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires.
90. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.
91. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.
92. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco).
93. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.
94. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale.
95. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.

¹⁷ En application de sa résolution [67/236](#) dans laquelle elle a souligné de nouveau qu'elle-même et ses grandes commissions sont appelées à examiner les recommandations du Comité du programme et de la coordination ayant trait à leurs travaux et à se prononcer sur ces recommandations, conformément à l'article 4.10 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ([ST/SGB/2000/8](#)), l'Assemblée générale a décidé de renvoyer cette question à la plénière et aux grandes commissions afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi.

96. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
97. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
98. Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement.
99. Désarmement général et complet¹⁰ :
 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Nouvelles mesures à prendre dans le domaine du désarmement pour éviter la course aux armements au fond des mers et des océans et dans leur sous-sol;
 - c) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales;
 - d) Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995, en 2000 et en 2010;
 - e) Transparence dans le domaine des armements;
 - f) Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage;
 - g) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus;
 - h) Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok);
 - i) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
 - j) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
 - k) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires;
 - l) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire;
 - m) Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
 - n) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
 - o) Relation entre le désarmement et le développement;
 - p) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre;
 - q) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
 - r) Réduction du danger nucléaire;

- s) Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires;
 - t) Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements;
 - u) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires;
 - v) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
 - w) Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire;
 - x) Désarmement régional;
 - y) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects;
 - z) Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires;
 - aa) Désarmement nucléaire¹¹;
 - bb) Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional;
 - cc) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
 - dd) Le Traité sur le commerce des armes;
 - ee) Missiles;
 - ff) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
100. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
 - b) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - f) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.
101. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :
- a) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - b) Rapport de la Commission du désarmement.

102. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient.
103. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.
104. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.
105. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
106. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.
107. Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

122. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹⁵.
135. Planification des programmes¹⁷.

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

48. Assistance à la lutte antimines.
49. Effets des rayonnements ionisants.
50. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace.
51. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.
52. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.
53. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects.
54. Étude d'ensemble des missions politiques spéciales.
55. Questions relatives à l'information.
56. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

57. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes.
58. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
59. Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation.
60. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

122. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹⁵.
135. Planification des programmes¹⁷.

Deuxième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

16. Les technologies de l'information et des communications au service du développement.
17. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement;
 - b) Système financier international et développement;
 - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement;
 - d) Produits de base.
18. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008⁴.
19. Développement durable :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;

- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - f) Convention sur la diversité biologique;
 - g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa première session universelle;
 - h) Harmonie avec la nature;
 - i) Développement durable dans les régions montagneuses;
 - j) Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale.
20. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).
21. Mondialisation et interdépendance :
- a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire;
 - d) Culture et développement.
22. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
 - b) Conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty.
23. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017);
 - b) Participation des femmes au développement;
 - c) Mise en valeur des ressources humaines.
24. Activités opérationnelles de développement :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
 - b) Coopération Sud-Sud.

- 25. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition.
- 26. Vers des partenariats mondiaux.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

- 61. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

- 122. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹⁵.
- 135. Planification des programmes¹⁷.

Troisième Commission

- 5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

- 27. Développement social :
 - a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
 - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille⁶;
 - c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement;
 - d) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous.
- 28. Promotion de la femme :
 - a) Promotion de la femme;
 - b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

62. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.

D. Promotion des droits de l'homme

64. Rapport du Conseil des droits de l'homme⁹.
65. Promotion et protection des droits de l'enfant :
- a) Promotion et protection des droits de l'enfant;
 - b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.
66. Droits des peuples autochtones :
- a) Droits des peuples autochtones;
 - b) Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones.
67. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
- a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;
 - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
68. Droit des peuples à l'autodétermination.
69. Promotion et protection des droits de l'homme :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
 - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

108. Prévention du crime et justice pénale.
109. Contrôle international des drogues.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

122. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹⁵.

135. Planification des programmes¹⁷.

Cinquième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

116. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations¹⁸ :

- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
- b) Nomination de membres du Comité des contributions;
- c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
- d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
- e) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale :
 - i) Nomination de membres de la Commission;
 - ii) Désignation du Vice-Président de la Commission;
- f) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit.

122. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹⁵.

131. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes :

- a) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
- b) Plan-cadre d'équipement;
- c) Programme des Nations Unies pour le développement;
- d) Fonds d'équipement des Nations Unies;
- e) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- f) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;

¹⁸ Pour les alinéas g) à i), voir séances plénières.

- g) Contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - h) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - i) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
 - j) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).
- 132. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.
 - 133. Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.
 - 134. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.
 - 135. Planification des programmes¹⁷.
 - 136. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.
 - 137. Plan des conférences.
 - 138. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies.
 - 139. Gestion des ressources humaines.
 - 140. Corps commun d'inspection.
 - 141. Régime commun des Nations Unies.
 - 142. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne.
 - 143. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies¹⁹.
 - 144. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.
 - 145. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
 - 146. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.
 - 147. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
 - 148. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei.

¹⁹ Par sa résolution [67/241](#), l'Assemblée générale a invité la Sixième Commission à examiner les aspects juridiques des rapports que présenterait le Secrétaire général, sans préjudice des prérogatives de la Cinquième Commission, grande commission chargée des questions administratives et budgétaires. Sur cette base, l'Assemblée a décidé de renvoyer cette question à ces deux commissions.

149. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.
150. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.
151. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
152. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.
153. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental.
154. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste.
155. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.
156. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.
157. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria.
158. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.
159. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
160. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.
161. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan.
162. Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne.
163. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.
164. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.
165. Financement des activités découlant de la résolution [1863 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité.

Sixième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

F. Promotion de la justice et du droit international

77. Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite.
78. Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies.

- 79. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-sixième session.
- 80. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.
- 81. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de ses soixante-troisième et soixante-cinquième sessions.
- 82. Protection diplomatique.
- 83. Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages.
- 84. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.
- 85. L'état de droit aux niveaux national et international.
- 86. Portée et application du principe de compétence universelle.
- 87. Le droit des aquifères transfrontières.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

- 110. Mesures visant à éliminer le terrorisme international.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

- 122. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹⁵.
- 135. Planification des programmes¹⁷.
- 143. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies¹⁹.
- 166. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte.
- 167. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique.
- 168. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques.
- 169. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Chambre de commerce internationale.
- 170. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Institut international pour l'unification du droit privé.
- 171. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Académie internationale de lutte contre la corruption.

172. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Agence intergouvernementale panafricaine eau et assainissement pour l'Afrique.
 173. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Global Green Growth Institute.
-